



# **Groupe technique** **« Monitorage des capacités** **de privation de liberté »**

## **Rapport concernant la collecte de** **données 2017**

Septembre 2018

## Résumé

Le présent rapport, qui est le troisième du groupe technique « Surveillance des capacités », a été établi sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La mission du groupe technique était libellée comme suit :

La surveillance des capacités fournit pour les domaines de l'exécution des sanctions (détention provisoire et détention pour des motifs de sûreté, exécution des peines et des mesures) et de la détention administrative relevant du droit des étrangers des renseignements différenciés concernant :

- l'offre existante en places de détention et leur utilisation / occupation,
- les besoins en places en fonction des évaluations des autorités de placement,
- ainsi que les planifications et les projets.

Le groupe technique signale que les conclusions ci-après ne sont valables que dans la mesure où les projets planifiés dans le cadre de l'exécution des sanctions seront effectivement réalisés.

Le présent rapport du groupe technique fournit des résultats concernant l'occupation et les besoins en places dans les domaines de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté, de l'exécution des peines en régime ouvert et fermé ainsi que de la détention administrative relevant du droit des étrangers. La détention relative aux mineurs n'est pas traitée dans ce rapport.

En 2016, le groupe technique a relevé des données qualitatives concernant l'occupation et les besoins en places dans le domaine de l'exécution des mesures (art. 59 et 64 CP). Une récolte uniquement quantitative de données concernant l'occupation et les besoins de ce type de places ne permet cependant pas de déterminer si des places sont nécessaires dans des institutions d'exécution ou dans des cliniques psychiatriques. C'est pourquoi le groupe technique y a renoncé dans le présent rapport.

## Recommandations

### Prisons

#### **Concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la Suisse centrale ou du Nord-Ouest (CHNO-C)**

Dans les institutions de privation de liberté du Concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la Suisse centrale et du Nord-Ouest (CHNO-C), un nombre suffisant de places est disponible dans les prisons pour la détention provisoire et pour des motifs de sûreté. D'éventuelles pénuries peuvent résulter du manque de places dans le domaine de l'exécution en régime fermé. En ce qui concerne l'exécution des courtes peines, le groupe technique recommande une coopération plus étroite entre les deux concordats alémaniques.

#### **Concordat sur l'exécution des peines et des mesures de la Suisse orientale (CHO)**

La nécessité des places planifiées pour la détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté est confirmée dans le concordat de la Suisse orientale (CHO). En ce qui concerne l'exécution des courtes peines, le groupe technique recommande une coopération plus étroite entre les deux concordats alémaniques.

### **Concordat latin**

La nécessité des places supplémentaires planifiées pour la détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté est confirmée dans le concordat latin. Le groupe technique recommande aux cantons de Genève et de Vaud d'approfondir leur coopération déjà existante en matière d'exécution des courtes peines. Il salue, en outre, le projet d'extension de Bellechasse, 40 places d'exécution de peines fermées supplémentaires, prévues pour fin 2022 et début 2023, qui répond à un besoin.

### **Exécution des peines en régime ouvert**

#### **CHNO-C et CHO**

Les trois concordats sur l'exécution des peines et des mesures devraient pratiquer une coopération plus étroite afin d'utiliser au mieux l'offre en places existante dans l'exécution en régime ouvert en Suisse alémanique.

#### **Concordat latin**

Pendant l'année sous revue, 50 personnes se trouvaient sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place dans l'exécution en régime ouvert dans les cantons du concordat latin. Même si le canton de Genève envisage de préparer 30 places supplémentaires à La Verseuse (15 pour le régime ouvert et 15 pour le travail et le logement externes), l'offre en places ne suffit pas. Il faut supposer que 30 places manqueront toujours. Les besoins pourraient cependant être couverts grâce à une coopération optimale entre les trois concordats.

### **Exécution des peines en régime fermé**

#### **CHNO-C**

Dans les cantons du CHNO-C, le besoin de places dans l'exécution en régime fermé a augmenté de 100 places par rapport à l'année précédente. Il faut supposer que les places manquantes ne peuvent être que partiellement compensés par le CHO. Il convient dès lors d'examiner si un établissement existant pourrait être agrandi afin d'accueillir des places pour l'exécution en régime fermé.

#### **CHO**

On peut présumer qu'après la mise en place de l'établissement de Cazis Tigneze dans le canton des Grisons, l'offre en places pour l'exécution en régime fermé sera suffisante pour les cantons du CHO.

#### **Concordat latin**

La réalisation des places dans les établissements des Dardelles (450), ainsi que l'extension en étapes de 410 places dans l'établissement des Grands-Marais est nécessaire et urgente.

### **Exécution des mesures**

- En 2016, le groupe technique a relevé des données qualitatives concernant l'occupation et le besoin en places pour l'exécution des mesures (art. 59 et 64 CP). Elle a formulé les recommandations ci-après en la matière :
- L'objectif doit être de placer les détenus condamnés à une mesure selon l'art. 59 CP ou l'art. 64 CP de telle sorte qu'ils puissent être traités de manière adéquate, compte tenu des signes cliniques, de la gravité du trouble et du risque délictuel qu'ils présentent.
- En outre, les prévenus séjournant en détention avant jugement et souffrant de troubles mentaux symptomatiques doivent également pouvoir bénéficier le plus rapidement possible d'un traitement et d'un encadrement adéquats.

- La prise en charge correcte de délinquants présentant des troubles mentaux est une tâche commune de la justice et de la santé publique. Une collaboration étroite entre ces deux domaines s'impose.
- Il est nécessaire que toutes les parties intéressées (psychiatrie forensique, autorités de placement, directrices et directeurs d'office et l'OFJ) soient associés à la planification des lits manquants dans des cliniques psychiatriques forensiques.

### **Etablissements EPM pour femmes**

Dans l'établissement de Hindelbank, il convient de planifier 30 places supplémentaires pour l'exécution des peines et des mesures en régime fermé. Dans l'établissement des Dardelles, 25 places sont prévues pour des femmes exécutant une peine en régime fermé. 5 places sont réservées à Curabilis pour l'exécution de mesures thérapeutiques institutionnelles des femmes en régime fermé.

### **Détention administrative relevant du droit des étrangers**

Le groupe technique se base sur deux catégories de données concernant la détention administrative relevant du droit des étrangers : les places de détention selon la banque de données ZEMIS et le besoin en places estimé de la part des autorités cantonales des migrations. Vu que les données des offices des migrations diffèrent de celles de ZEMIS, le groupe technique ne peut émettre de pronostic (ZEMIS N = 461 ; autorités des migrations N = 594). En se référant aux chiffres des autorités des migrations, on constate un besoin supplémentaire de 133 places.

### **Développement des standards d'exécution des sanctions**

Le groupe technique recommande le développement de standards uniformes en vue de l'exécution de la détention avant jugement, des courtes peines, de la détention administrative relevant du droit des étrangers ainsi que des sanctions pénales tant en régime ouvert que fermé. De même, pour l'exécution des mesures en vertu des art. 59 et 64 CP, des standards uniformes devraient également être développés au moins au niveau des concordats. Dans le cadre de la nouvelle conception de la surveillance et analyse des capacités prévues par le CSCSP, des standards uniformes devront être élaborés pour l'ensemble de « l'espace de planification Suisse ». Cet effort devra être entrepris en priorité, en parallèle à l'optimisation méthodique de la récolte, du traitement et de l'analyse des données.

## Table des matières

<b>1. Mandat de la CCDJP et transfert au CSCSP .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Méthode.....</b>	<b>7</b>
2.1 Collecte des données.....	7
2.2 Procédure.....	7
2.3 Constats et procédure 2017 .....	8
<b>3. Evolution de la population générale et de la population carcérale .....</b>	<b>8</b>
3.1 Evolution de la population et de l'offre en places de détention .....	8
3.2 Taux des places de détention en Suisse .....	9
3.3 Taux des places de détention en comparaison européenne .....	9
<b>4. Limite pratique d'occupation .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Résultats .....</b>	<b>11</b>
Prisons.....	11
Exécution des peines en régime ouvert.....	13
Exécution des peines en régime fermé.....	14
<b>6. Exécution des mesures .....</b>	<b>15</b>
<b>7. Etablissements pour femmes .....</b>	<b>15</b>
<b>8. Détention administrative relevant du droit des étrangers .....</b>	<b>16</b>
8.1 Régions de procédure d'asile et centres fédéraux pour requérants d'asile .....	16
8.2 Besoin en places .....	16
<b>9. Annexe.....</b>	<b>19</b>
Exécution des peines .....	25
Planification et projets .....	27

## Tableaux

Tableau 1 : Groupes de travail du groupe technique .....	7
Tableau 2 : Population dans quelques pays européens choisis, septembre 2016 .....	9
Tableau 3 : Capacités et occupation des prisons par concordats.....	12
Tableau 4 : Places planifiées pour l'exécution en régime fermé dans le Concordat latin.....	15
Tableau 5 : Jours de détention en détention administrative relevant du droit des étrangers 2017 .....	17
Tableau 6 : Occupation moyenne à la lumière de la limite pratique d'occupation .....	17
Tableau 7 : Occupation moyenne des places en détention administrative relevant du droit des étrangers dans l'estimation des autorités cantonales des migrations .....	18
Tableau 8 : Offre de places de détention 2017 .....	19
Tableau 9 : Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux - hommes .....	24
Tableau 10 : Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux – femmes.....	24
Tableau 11 : Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime ouvert.....	25
Tableau 12 : Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime fermé .....	26
Tableau 13 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour CHNO-C.....	27
Tableau 14 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour CHNO-C .....	27
Tableau 15 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour CHO .....	28
Tableau 16 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour CHO .....	29
Tableau 17 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour concordat latin.....	31
Tableau 18 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour concordat latin .....	32

## Figures

Figure 1 : Evolution de la population et de l'offre en places de détention 1988-2017 (1988=100).....	8
Figure 2 : Taux des places de détention (nombre de places de détention par 100 000 résidents permanents) 1988-2017.....	9

## 1. Mandat de la CCDJP et transfert au CSCSP

Le 13 novembre 2014, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a chargé le groupe technique « Surveillance des capacités de privation de liberté » d'établir des rapports annuels de surveillance.

Dans le cadre du présent rapport 2017, sont présentées et commentées les données résultant de la récolte du 6 septembre 2017. La surveillance reflète la situation dans l'ensemble de la Suisse et sert de fondement au pilotage des capacités de privation de liberté aux cantons, aux concordats et à la Confédération.

A la fin juin 2018, le mandat de la CCDJP conféré au groupe technique « Surveillance des capacités de privation de liberté » prend fin. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, ce domaine de prestations relève de la compétence du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP). Les membres du groupe « Surveillance des capacités de privation de liberté » ont été invités par le CSCSP à poursuivre leur soutien à ces travaux dans un cadre équivalent.

### Membres du groupe technique

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a nommé les personnes suivantes au groupe technique :

#### Concordat de la Suisse orientale (CHO)

- Florian Funk (secrétaire du concordat)
- Rudolf G. Hablützel (ZH)
- Andreas Naegeli (ZH)
- Claudio Vannini (SG)

#### Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale (CHNO-C)

- Benjamin F. Brägger (secrétaire du concordat)
- Gabi Kaderli (BS)
- Annette Keller (BE)
- Marcel Klee Reusser (BE)
- Marcel Ruf (AG)
- Hans-Rudolf Schwarz (BE)

#### Concordat latin

- Jean-Pierre Bissat (GE)
- Alain Broccard (VD)
- Raphaël Brossard (VD)
- Franz Walter (représentant du concordat FR)

#### Psychiatrie Forensique

- Tamàs Czuczor (BE)
- Marc Graf (BS)
- Bruno Gravier (VD)
- Simone Hänggi (ZH)

#### Représentation des Services cantonaux des migrations

- Charles Rieben (SO)

#### Représentation de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux

- Pascal Payllier

#### Office fédéral de la statistique

- Daniel Laubscher

## Office fédéral de la justice

- John Zwick

## Secrétaire d'Etat aux migrations

- Beat Perler

## Direction du groupe technique

- Peter Fäh

## 2. Méthode

### 2.1 Collecte des données

La collecte de données a été effectuée par le groupe technique au 6 septembre 2017, date de référence, en même temps que celui de l'Office fédéral de la statistique concernant la privation de liberté.

Pour l'année sous revue, le groupe technique s'est limité à la surveillance de la détention avant jugement, des peines privatives de liberté ainsi que de la détention administrative relevant du droit des étrangers. L'année précédente, le groupe technique avait relevé des données supplémentaires concernant l'occupation et le besoin en places pour les personnes condamnées à des mesures au sens des art. 59 et 64 CP<sup>1</sup>.

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble de l'occupation et du besoin en places des institutions de privation de liberté ci-après :

- Prisons
- Etablissements d'exécution en régime ouvert
- Etablissements d'exécution en régime fermé
- Etablissements pour femmes
- Etablissements de détention administrative relevant du droit des étrangers

Le groupe technique « Surveillance des capacités » s'est basé sur six collectes de données au total :

- Données ZEMIS, 2017
- Enquête auprès des offices des migrations, 2017
- Enquête auprès des autorités de placement
- OFS : Statistique de la privation de liberté, 2018
- Offices d'exécution des sanctions pénales : planifications, 2017
- Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe, SPACE I, 2016.

### 2.2 Procédure

Le groupe de travail a formé des sous-groupes chargés des thèmes suivants :

**Tableau 1: Groupes de travail du groupe technique**

Groupe de travail	Projet partiel	Descriptif des tâches	Responsabilité / direction
D	Collecte des données et affectation	Établissement du catalogue des questions, réalisation des enquêtes et confrontation de la situation actuelle à la situation souhaitable	Peter Fäh et Daniel Laubscher
D1	Analyse des données avec recommandations concernant l'exécution	Analyse des données, appréciation des problèmes et esquisse des différentes variantes de solutions	Peter Fäh et Hans-Rudolf Schwarz

<sup>1</sup> <https://www.kkjp.d.ch/newsreader-fr/monitorage-des-capacites-de-privation-de-liberte-2016-la-detente-continue.html>

	des peines et des mesures		
D2	Analyse des données avec recommandations concernant la détention avant jugement et la détention administrative	Analyse des données, appréciation des problèmes et esquisse des différentes variantes de solutions	Peter Fäh et John Zwick
Comité de direction	Coordination	Contrôle et regroupement des résultats du travail des groupes et rédaction d'un projet de rapport	Peter Fäh, Hans-Rudolf Schwarz, Daniel Laubscher et John Zwick
Rédaction du rapport	Contrôle du travail rédactionnel et de la présentation du rapport		Peter Fäh, Daniel Laubscher et Hans-Rudolf Schwarz

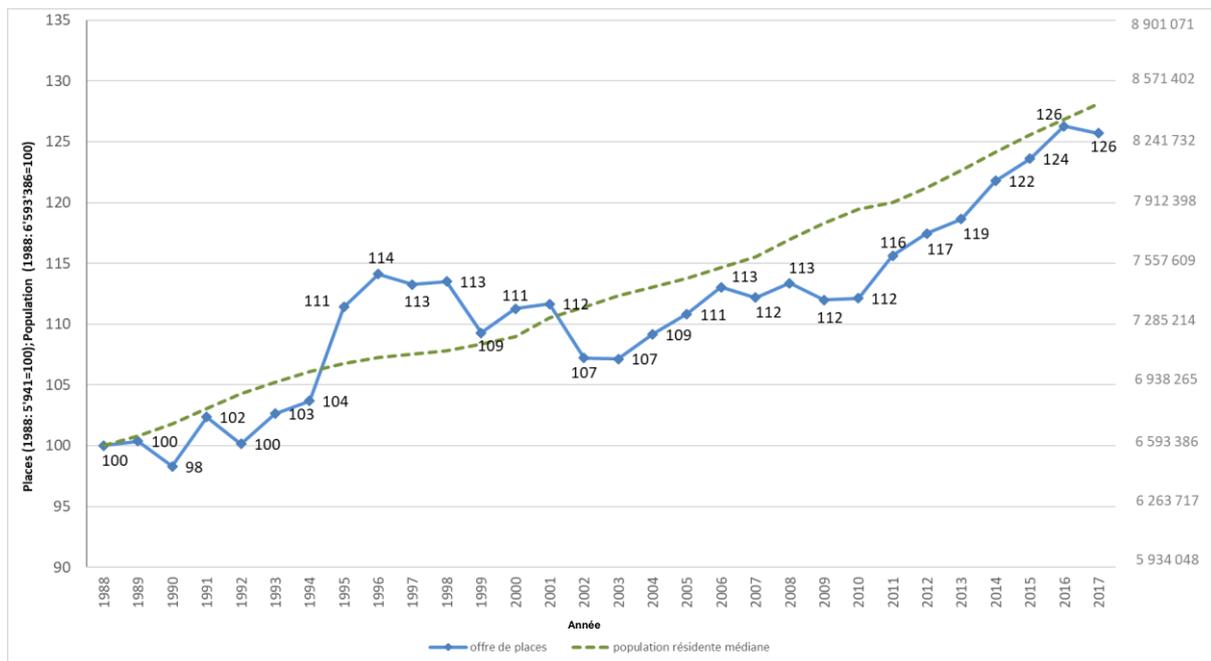
### 2.3 Constats et procédure 2017

Comme déjà l'année précédente, le groupe technique est arrivé à la conclusion que ni des analyses supplémentaires de données ni des évaluations supplémentaires de problèmes ni des esquisses supplémentaires de variantes de solutions n'étaient nécessaires de la part du groupe D1.

## 3. Evolution de la population générale et de la population carcérale

### 3.1 Evolution de la population et de l'offre en places de détention

Figure 1: Evolution de la population et de l'offre en places de détention 1988-2017 (1988 = 100)



Source : OFS – Statistique de la privation de liberté, 2018

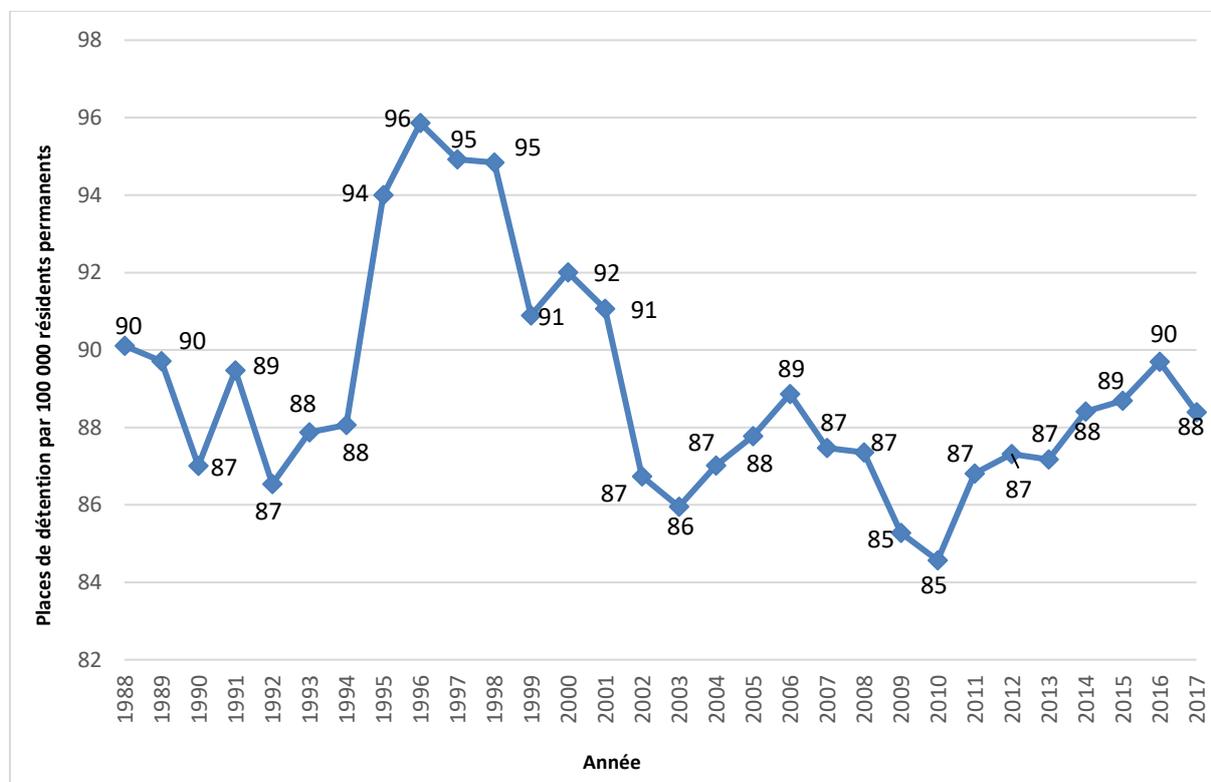
Au cours des 29 dernières années, la population résidente de la Suisse<sup>2</sup> a continuellement augmenté pour atteindre son niveau maximal de 8'444'585 habitants (+27 %) en 2017. L'offre en places de détention est passée pendant cette même période de 5'648 places à 7'468 places

<sup>2</sup> 1988-2009 : Population résidente médiane. Dès 2010, population résidente permanente provisoire à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre (sans les personnes qui suivent une procédure d'asile). Source : OFS

(+ 26 %). Il en résulte qu'entre 1988 et 2017, la population résidente permanente a augmenté d'un point de plus que le nombre de places de détention.

### 3.2 Taux des places de détention en Suisse

Figure 2 : Taux des places de détention (nombre de places de détention par 100 000 résidents permanents) 1988 - 2017



Source : OFS – Statistique de la privation de liberté, 2018

Le taux des places de détention se définit par le nombre de places de détention disponibles par 100'000 résidents permanents. Il permet des comparaisons transversales et temporelles standardisées au niveau national et international. Au cours des derniers 29 ans, le taux oscillait entre 85 et 96 places. Sur une population de 100'000 personnes, un taux de 88 places a été atteint en 2017.

### 3.3 Taux des places de détention en comparaison européenne

Tableau 2 : Population dans quelques pays européens choisis, septembre 2016

No.	Pays	Population au 1er septembre 2016	Nombre total détenus	Capacité totale	Places de détention par 100 000 population résidente
1	San Marino	33 005	2	8	24,2
2	Islande	332 529	124	142	42,7
3	Finlande	5 487 308	3110	3096	56,4
4	Danemark	5 707 251	3408	3522	61,7
5	Chypre	848 319	668	528	62,2
6	Pays-Bas	16 979 120	8726	10 688	62,9
7	Suède	9 851 017	5762	6203	63,0
8	Slovénie	2 064 188	1308	1322	64,0

9	Norvège	5 210 721	3851	4122	79,1
10	Italie	60 665 551	54 195	49 600	81,8
11	Belgique	11 311 117	11 615	9727	86,0
12	France	66 759 950	68 514	58 587	87,8
13	Irlande	4 724 720	3688	4202	88,9
14	Allemagne	82 175 684	64 397	73 471	89,4
15	Suisse	8 327 126	6912	7493	90,0
16	Grèce	10 783 748	9621	9815	91,0
17	Croatie	4 190 669	3108	4022	96,0
18	Autriche	8 690 076	8824	8834	101,7
19	Grande Bretagne (Irlande du Nord)	1 858 540	1500	1962	105,6
20	Portugal	10 341 330	13 779	12 600	121,8
21	République serbe de Bosnie	1 157 516	863	1414	122,2
22	ARY Macédoine	2 071 278	3349	2531	122,2
23	Luxembourg	576 249	705	711	123,4
24	Roumanie	19 760 314	27 765	26 251	132,8
25	Bulgarie	7 153 784	8347	9670	135,2
26	Serbie	7 076 372	10 672	9802	138,5
27	Hongrie	9 830 485	18 171	13 771	140,1
28	Malte	434 403	556	617	142,0
29	Angleterre et Pays de Galles	58 147 409	85 134	87 027	149,7
30	Ecosse	5 376 607	7657	8152	151,6
31	Catalogne	7 408 290	8678	12 113	163,5
32	Arménie	2 998 577	3907	5424	180,9
33	Espagne (totale)	46 440 099	60 687	84 478	181,9
34	Andorre	78 264	47	145	185,3
35	Albanie	2 886 026	5910	5455	189,0
36	République tchèque	10 553 843	22 481	20 754	196,6
37	République slovaque	5 426 252	10 181	11 180	206,0
38	Monaco	38 200	32	82	214,7
39	Monténégro	622 218	1081	1350	217,0
40	Estonie	1 315 944	2670	2916	221,6
41	Pologne	37 967 209	71 528	87 409	230,2
42	Turquie	78 741 053	192 627	187 351	237,9
43	Moldavie	3 553 056	7911	8654	243,6
44	Azerbaïdjan	9 705 643	22 938	25 509	262,8
45	Lettonie	1 968 957	4186	5852	297,2
46	Lituanie	2 888 558	7051	9399	325,4
47	Géorgie	3 720 400	9534	12 681	340,9
	Moyenne				141,4

Source : Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe, SPACE I, 2016

En comparaison européenne, la Suisse occupait en 2016 la 15<sup>ème</sup> place sur les Etats ayant participé à l'enquête SPACE, avec 90 places de détention par 100 000 habitants. Pour la même année, l'Allemagne comptait 89 et la France 88 places de détention par 100 000 habitants.

## 4. Limite pratique d'occupation

La limite pratique d'occupation définit le degré maximal d'occupation d'une institution de privation de liberté, compte tenu des exigences légales et des nécessités et procédures imposées par le fonctionnement de l'établissement. La limite pratique d'occupation représente une valeur de référence que les membres du groupe technique ont fixée en 2015 pour les différents régimes des institutions de privation de liberté comme ci-après :

Établissements de détention administrative :	75%
Prisons :	85%
Etablissement d'exécution en régime fermé :	95%
Etablissement d'exécution en régime ouvert :	95%
Etablissement d'exécution des mesures :	90%
Etablissements pour femmes :	90%

Les ordres de grandeur différents de la limite pratique d'occupation tiennent notamment compte de :

- l'intensité de l'encadrement
- les règles de séparation
- la maintenance
- la fluctuation du nombre de détenus.

Dans ses calculs de capacités, le groupe technique « Surveillance des capacités » se réfère à ces valeurs.

## 5. Résultats

Dans ce chapitre, les résultats de la collecte de données du groupe technique « Surveillance des capacités », sont présentés selon les régimes d'exécution des sanctions et les concordats. L'occupation et les besoins pour les femmes en exécution de sanctions sont montrés séparément, dans le chapitre 7.

### Prisons

Les prisons servent aux cantons pour l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour motifs de sûreté ainsi que des courtes peines. Toutefois, dans les prisons séjournent également des personnes qui attendent une place en exécution de peine ou de mesures en régime ouvert ou fermé, ainsi que des personnes qui se trouvent en détention administrative relevant du droit des étrangers.

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique au 6 septembre 2017 (date de référence) montrent que le taux d'occupation des prisons variait entre les trois concordats. Pendant l'année sous revue, le taux d'occupation était de 83,5 % dans les cantons du concordat CHNO-C, tandis qu'il était de 74,2 % et donc moins élevé dans les cantons du concordat CHO. Les prisons du concordat latin présentaient une suroccupation équivalant à un taux d'occupation de 115,5 %, celui-ci étant toutefois considérablement moins élevé dans les cantons de Fribourg, Jura et Neuchâtel que dans les cantons de Genève et Vaud.

**Tableau 3 : Capacités et occupation des prisons par concordats**

2017	Total Suisse	CHNO-C	CHO	Concordat Latin
<b>Capacité</b>	<b>4008</b>	<b>1206</b>	<b>1297</b>	<b>1505</b>
Nombre de détenus	3708	1007	963	1738
Taux d'occupation en %	92,5	83,5	74,2	115,5
Détenus en détention préventive	1575	455	388	732
en %	42,5	45,2	40,3	42,1
Détenus en exécution d'une peine ou d'une mesure	1823	437	424	962
en %	49,2	43,4	44	55,4
Détenus en détention administrative	205	77	85	43
en %	5,5	7,6	8,8	2,5
Détenus en d'autres formes de détention	105	38	66	1
en %	2,8	3,8	6,9	0,1

Source : OFS - statistique de la privation de liberté 2018

### CHNO-C

En 2017, le taux d'occupation s'élevait à 83,5 % dans les prisons des cantons du concordat CHNO-C. La part des personnes en avant jugement était de 45,2 %. 147 des 1007 personnes détenues étaient sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place en exécution des sanctions ou des mesures (voir tableaux 11 et 12 en annexe).

### CHO

En 2017, le taux d'occupation des prisons dans les cantons du concordat CHO était de 74,2 %. La part des détenus en détention avant jugement s'élevait à 40,3 %. 90 parmi les 963 personnes détenues étaient sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place en exécution des peines ou des mesures (voir tableaux 11 et 12 en annexe).

### Concordat latin

Alors que les prisons des cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Valais étaient occupées à raison de 79,4 %, celles des cantons de Genève et Vaud étaient suroccupées, accusant un taux de 130,3 % (GE) et 139,5 % (VD) respectivement.

Par rapport à l'ensemble des 1738 personnes détenues dans les prisons du concordat latin, la part des personnes en détention avant jugement s'élevait à 42,1 %. Un nombre total de 636 détenus se trouvait sur une liste d'attente en vue d'obtenir une place en exécution de peines ou de mesures (voir tableaux 11 et 12 en annexe).

La mise en place de la nouvelle prison des Dardelles dans le canton de Genève, avec 450 places prévues, permettra d'offrir de nouvelles places de détention, tandis que des places d'exécution de peines pourront être supprimées dans les prisons de Champ-Dollon. Dans le canton de Vaud, grâce à la réalisation de la nouvelle prison des Grands Marais, 210 nouvelles places de détention seront disponibles dans une première étape. Dans le canton de Fribourg, le projet d'extension de Bellechasse permettra de créer 40 places d'exécution de peine fermées supplémentaires, prévues pour fin 2022, début 2023.

## Bilan

Compte tenu de la limite pratique d'occupation de 85 % et à la condition que les projets planifiés soient réalisés, aucun besoin d'agir ne se présente dans les prisons des cantons de la Suisse alémanique.

On peut supposer par ailleurs que la possibilité de transférer les 237 hommes qui attendaient en 2017 dans les prisons de CHNO-C et CHO qu'une place en exécution des peines et des mesures se libère déchargera davantage les prisons en Suisse alémanique.

Dans les cantons de Fribourg, Jura et Tessin, il n'y a aucun besoin d'agir en matière de besoins en places de détention avant jugement. Par contre, vu la suroccupation aiguë des prisons dans le canton de Genève, il y a urgence à atteindre l'objectif de l'entrée en fonction de l'établissement des Dardelles, d'ici à 2022. Il en va de même pour le canton de Vaud, qui planifie la nouvelle institution des Grands Marais. Malgré ce projet, il faut supposer que les prisons du canton de Vaud resteront suroccupées pendant quelques années encore.

## Exécution des peines en régime ouvert

### CHNO-C

Les cantons du concordat CHNO-C disposent ensemble de 250 places pour l'exécution en régime ouvert. Le 6 septembre 2017 (jour de référence), 15 personnes détenues dans des prisons se trouvaient sur une liste d'attente en vue d'être placés en régime ouvert (voir tableau 12 en annexe). En raison des surcapacités annoncées pour le CHO, une coopération entre les deux concordats alémaniques paraît judicieuse.

### CHO

Les cantons du concordat CHO disposent ensemble de 373 places pour l'exécution en régime ouvert. Au moment de la récolte de données, une seule personne se trouvait sur la liste d'attente (voir tableau 11 en annexe). Lors de l'évaluation des données, un membre du groupe technique provenant de la Suisse orientale a formulé le commentaire suivant : « Le CHO dispose de surcapacités en régime ouvert. Des représentants du concordat réfléchissent si certains établissements ouverts pourraient être utilisés pour d'autres formes d'exécution, p.ex. l'exécution de courtes peines ou de peines privatives de liberté de substitution. »

### Concordat latin

Le concordat latin dispose d'un total de 260 places en régime ouvert. Au moment de la récolte de données, 50 détenus se trouvaient sur la liste d'attente en vue d'être placés en régime ouvert (voir tableau 11 en annexe). Dans ces circonstances, l'offre en places ne paraît pas suffisante, même si l'établissement de La Verseuse dans le canton de Genève, une fois réouvert, offrira 30 places supplémentaires (dont 15 places en régime ouvert et 15 places TLEX).

## Bilan

Le taux d'occupation des places en régime ouvert devrait être optimisé en Suisse alémanique grâce à une coopération plus étroite entre les concordats.

En ce qui concerne les cantons du concordat latin, il faut supposer que 30 places continueront de manquer en régime ouvert. Une coopération en la matière entre les trois concordats paraît s'imposer afin de couvrir les besoins en matière de places en régime ouvert.

## Exécution des peines en régime fermé

### CHNO-C

A la date de référence, le concordat CHNO-C disposait de 738 places en régime fermé. La liste d'attente comptait 132 hommes (voir tableau 12 en annexe). Compte tenu de la limite pratique d'occupation de 95%, on constate un besoin de 140 places supplémentaires. Il faut supposer que les places manquantes en régime fermé ne pourront que partiellement être procurées par le concordat de la Suisse orientale. Il convient dès lors d'examiner si un établissement fermé existant peut être agrandi.

### CHO

Au moment de la collecte des données, le concordat CHO disposait de 622 places en régime fermé. 89 détenus étaient sur la liste d'attente en vue d'une place en exécution des peines et des mesures (voir tableau 12 en annexe). Compte tenu de la limite pratique d'occupation de 95%, il en résulte un besoin de 95 places supplémentaires.

Dans les prisons du canton de Zurich, un nombre total de 211 places est disponible pour l'exécution en régime fermé. Ces trois prisons servent à l'exécution de peines privatives de liberté ou de peines résiduelles d'une durée allant jusqu'à 18 mois.

Grâce à l'achèvement, prévu pour 2019, de l'établissement de Cazis Tignez dans le canton des Grisons, qui aura une capacité de 120 places pour l'exécution en régime fermé, et compte tenu de la fermeture simultanée de l'établissement de Sennhof (32 places), le concordat CHO disposera de 88 places supplémentaires dans le canton des Grisons. Dans ces circonstances, on peut supposer que grâce à la réalisation de l'établissement de Cazis Tignez, l'offre en places pour l'exécution en régime fermé sera suffisante.

### Concordat latin

Le concordat disposait en septembre 2017 de 844 places au total en régime fermé. La liste d'attente d'une place en exécution des peines et des mesures comptait 586 personnes, dont 251 détenues dans le canton de Vaud et 304 dans le canton de Genève. Les 31 détenus restants sur les listes d'attente étaient annoncés par le canton de Fribourg, Jura et Neuchâtel (voir tableau 12 en annexe).

Le canton de Genève a prévu de régler la situation inadéquate de la surpopulation pénale à la prison de Champ-Dollon en planifiant la réalisation de l'établissement des Dardelles d'une capacité de 450 places et y transférer 185 places de l'une vers l'autre. À cela s'ajoute le transfert de 168 places actuellement dédiées à l'exécution de peines de l'établissement de la Brenaz dans le nouvel établissement des Dardelles. Dès lors l'établissement la Brenaz pratiquera la détention administrative selon la LEtr. Le solde des 450 places prévues à l'établissement des Dardelles viendra absorber des détenus genevois ou concordataire en liste d'attente. Si l'ensemble des places prévues dans le canton de Genève est disponible au cours des années à venir, la valeur directrice de la limite pratique d'occupation de 95 % pourra être respectée.

Le canton de Vaud annonce un besoin de 251 places supplémentaires pour l'exécution en régime fermé. Si l'on tient compte également de la valeur de référence de la limite pratique d'occupation de 95 %, le besoin en places s'élève à 264. Même après la réalisation de l'établissement des Grands-Marais (216 places), prévue pour 2025, environ 54 places manqueront toujours. Ce ne sera que grâce à l'ouverture de la seconde partie de l'établissement (100 places), prévue pour 2030, que l'offre en places sera suffisante (voir tableau 4).

**Tableau 4 : Places planifiées pour l'exécution en régime fermé dans le Concordat latin**

Lieux de détention	Places planifiées	Mise en œuvre / année
Grands-Marais VD (1 <sup>ère</sup> étape)	210	2025
Grands Marais VD	100	2030
Les Dardelles GE	450	2023
Bellechasse	40	2022/2023
<b>Total</b>	<b>800</b>	

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

## Bilan

Les places manquantes dans les cantons du CHNO-C pour l'exécution en régime fermé pourront partiellement être procurées par les cantons du CHO. A cet effet, une coopération étroite entre les deux concordats paraît s'imposer.

Dans le concordat latin, la nécessité de créer de nouvelles places pour l'exécution en régime fermé se confirme.

## 6. Exécution des mesures

Le groupe technique n'a pas relevé de données concernant l'exécution des mesures en vue du présent rapport. Les affirmations faites dans le rapport complémentaire de 2016 du groupe technique relatif à l'hébergement, à la prise en charge et au traitement de délinquants souffrant de troubles psychiques restent valables<sup>3</sup>.

A la page 2 du présent rapport, le groupe technique réitère les recommandations du rapport complémentaire relatif à l'hébergement, à la prise en charge et au traitement de délinquants souffrant de troubles psychiques afin de souligner que celles-ci conservent leur validité.

## 7. Etablissements pour femmes

### Prisons

Pendant l'année sous revue, 132 places étaient disponibles pour les femmes dans des prisons et 168 dans des établissements pénitentiaires. Les établissements de Hindelbank (BE) offrent 107 places, et l'établissement de La Tuilière (VD) met à disposition un total de 54 places pour des femmes détenues. La prison de Dielsdorf (ZH) dispose de 55 places pour femmes. Les 84 places restantes sont réparties sur d'autres prisons.

### Exécution des peines en régime fermé et ouvert

Selon le relevé du groupe technique, pendant l'année sous revue, 9 femmes se trouvaient sur une liste d'attente pour obtenir une place en régime ouvert, et 36 femmes attendaient une place en régime fermé (voir tableaux 11 et 12 en annexe).

Le nombre des places existantes pour l'exécution des peines et des mesures en régime ouvert et fermé est insuffisant. Il convient de planifier 30 places supplémentaires dans les établissements de Hindelbank. Une partie de l'offre élargie doit être planifiée pour accueillir des personnes détenues à capacité réduite.

<sup>3</sup> <https://www.kkjpd.ch/newsreader-fr/monitorage-des-capacites-de-privation-de-liberte-2016-la-detente-continue.html>

## 8. Détention administrative relevant du droit des étrangers

### 8.1 Régions de procédure d'asile et centres fédéraux pour requérants d'asile

La procédure d'asile accélérée, acceptée le 5 juin 2016 par votation fédérale, sera mis en œuvre progressivement au cours des années à venir. Dans l'exécution de la détention administrative relevant du droit des étrangers, il faut respecter les exigences légales minimales ci-après :

- Directive 2008/115 CE du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre 2008, relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier<sup>4</sup>
- Loi fédérale sur les étrangers (Letr ; RS 142.20)<sup>5</sup>
- Loi sur l'asile (LAsi ; RS 142.32)<sup>6</sup>
- Ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE ; RS 142.281)<sup>7</sup>

Dans le cadre de la procédure d'asile accélérée, les représentants de toutes les autorités impliquées dans la procédure collaborent dans ce qu'on appelle les centres fédéraux pour requérants d'asile qui sont destinés à des tâches spécifiques (tâches procédurales, centres d'attente et de départ ainsi que des « centres spécifiques »). Le Secrétariat d'Etat aux migrations augmente la capacité d'hébergement pour les requérants d'asile et gère des centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions ci-après :

- Suisse du Nord-Ouest (SO, BL, BS, AG)
- Berne
- Suisse romande (GE, NE, VD, VS, JU, FR)
- Suisse centrale et méridionale (LU, OW, NW, ZG, SZ, UR, TI)
- Suisse orientale (GR, GL, SG, TG, SH, AR, AI)
- Zurich (ZH)

### 8.2 Besoin en places

Les données servant à calculer les besoins en places pour la détention administrative relevant du droit des étrangers par le groupe technique lui ont été mises à disposition par le Secrétariat d'Etat aux migrations (banque de données ZEMIS) et par les autorités cantonales des migrations (nombre estimée de places de détention nécessaires).

Dans le calcul du besoin effectif en places de détention pour la détention administrative relevant du droit des étrangers, le groupe technique a pris en compte une limite pratique d'occupation de 75 %, sur la base des données ZEMIS. Si l'on prend la moyenne des jours de détention effectifs de la détention administrative relevant du droit des étrangers des années 2014, 2015 et 2016 et que l'on y ajoute une réserve de 25 %, le besoin total pour 2017 se monte à 168 335 jours de détention au total, ce qui équivaut à une occupation moyenne de 461 places (voir tableau 5).

---

<sup>4</sup> <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/public/Return-FR.pdf>

<sup>5</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>

<sup>6</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>

<sup>7</sup> <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994789/index.html>

**Tableau 5 : Jours de détention en détention administrative relevant du droit des étrangers 2017**

<b>Jours de détention (ZEMIS) : 2017</b>	
2014	154 850
2015	151 893
2016	97 261
Ø	134 668
y.c. 25 % de réserve	168 335
Occupation moyenne (groupe technique)	<b>461</b>
-----	-----
Places de détention nécessaires estimées selon autorités des migrations	<b>594</b>
Différence entre occupation moyenne selon groupe technique / autorités de migration (594 - 461 = <b>133</b> )	<b>133</b>

Source : SEM – ZEMIS, 2017

Répartie sur les trois concordats, l'occupation moyenne ainsi calculée des places en détention administrative relevant du droit des étrangers résulte en 166 places pour les cantons CHNO-C, 192 places pour les cantons CHO et 103 places pour les cantons du concordat latin (voir tableau 6).

**Tableau 6 : Occupation moyenne à la lumière de la limite pratique d'occupation**

<b>Concordat</b>	<b>Places</b>
CHNO-C	166
CHO	192
Concordat Latin	103
<b>Total</b>	<b>461</b>

Source : groupe technique, sur la base des données ZEMIS 2017

Le groupe technique a confronté les autorités cantonales des migrations au calcul ci-devant des besoins en places et leur a demandé à combien elles estimaient le besoin en places pour 2017. Dans l'ensemble, les retours des autorités cantonales des migrations ont indiqué un besoin plus élevé de places en détention administrative relevant du droit des étrangers, à savoir 594. L'enquête auprès des cantons CHNO-C résultait en moyenne à un besoin estimé médian de 246 places, les cantons CHO ont annoncé 176 places en moyenne, et les cantons du concordat latin ont indiqué en moyenne une occupation médiane de 172 places (voir tableau 7).

Un représentant d'une autorité cantonale des migrations a motivé le besoin en places ainsi : « En ce qui concerne les fluctuations, un facteur pertinent est entre autres le pays d'origine des personnes qui demandent l'asile. La nationalité du requérant a une influence sur le nombre de décisions d'asile positives et de décisions d'asile négatives, respectivement de renvoi, selon le point de vue du Secrétariat d'Etat aux migrations. »

**Tableau 7 : Occupation moyenne des places en détention administrative relevant du droit des étrangers dans l'estimation des autorités cantonales des migrations**

Concordat	Places
Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et centrale	246
Concordat de la Suisse orientale	176
Concordat latin	172
<b>Total</b>	<b>594</b>

Source : Groupe technique, enquête auprès des autorités cantonales des migrations 2017

## Bilan

Le groupe technique s'appuie ses affirmations sur deux catégories de données provenant de deux sources différentes (places de détention selon la base de données ZEMIS et besoins en places estimés par les autorités cantonales des migrations). Le groupe technique constate que l'exécution de la détention administrative relevant du droit des étrangers est soumise à d'importantes fluctuations annuelles. Il est dès lors très difficile de formuler des affirmations concernant le besoin de places en détention administrative relevant du droit des étrangers.

## 9. Annexe

Tableau 8 : Offre de places de détention 2017

2017		TOTAL	EPrf	EPro	EMrf	EMro	DAJ/SD/ CouP	TLEX	IVM	DA	Femmes
SUISSE	Total	7462	2204	883	300	370	3039	130	100	415	300
	Établissement concordataire	3210	1664	819	206	260	131	15	15	100	168
	Prison	3909	540	64	...	...	2901	58	10	315	132
	TLEX	95	...	...	...	31	7	57	...	...	...
	CPF	248	...	...	94	79	...	...	75	...	...
CHNO-C	Total	2560	738	250	106	174	1018	50	33	191	143
	Établissement concordataire	1247	648	250	77	126	100	...	...	46	113
	Prison	1146	90	...	...	...	911	...	...	145	30
	TLEX	64	...	...	...	...	7	50	...	...	...
	CPF	103	...	...	29	41	0	0	33	...	...
CHO	Total	2387	622	373	132	152	872	60	14	162	90
	Établissement concordataire	954	409	309	67	114	4	15	...	36	1
	Prison	1309	213	64	...	...	868	38	...	126	89
	TLEX	7	...	...	...	...	...	7	...	...	...
	CPF	117	...	...	65	38	...	...	14	...	...
Concordat Latin	Total	2515	844	260	62	44	1149	20	53	62	67
	Établissement concordataire	1009	607	260	62	20	27	0	15	18	54
	Prison	1454	237	...	...	...	1122	20	10	44	13
	TLEX	24	...	...	...	24	...	...	...	...	...
	CPF	28	...	...	...	...	...	...	28	...	...
Concordat sur l'EPM de la Suisse du Nord-Ouest et centrale (CHNO-C)											
Établissements concordataires	IKS Bostadel	118	118	...	...	...	...	...	...	...	...
	EPM Grosshof	114	25	...	...	...	87	...	...	2	6
	EPM Hindelbank	107	90	...	17	...	...	...	...	...	107
	EPM Lenzoburg	199	199	...	...	...	...	...	...	...	...

	EPM Solothurn	96	36	...	60	...	...	...	...	...	...
	EPM St-Jean	80	...	...	...	80	...	...	...	...	...
	EPM Thorberg	180	180	...	...	...	...	...	...	...	...
	EPM Wauwilermoos	78	...	64	...	...	...	...	...	14	...
	EPM Witzwil	184	...	166	...	...	...	...	...	18	...
	EPM Arxhof	46	...	...	...	46	...	...	...	...	...
	EPM Zug	45	...	20	...	...	13	...	...	12	...
Prisons	Prisons de district BL	127	...	...	...	...	127	...	...	...	...
	Bässlergut	73	...	...	...	...	43	...	...	30	...
	Prison Sarnen	7	...	...	...	...	7	...	...	...	...
	Prison Stans	32	...	...	...	...	25	...	...	7	...
	Prisons BE	405	...	...	...	...	333	...	...	72	10
	Prison cantonale Schwyz	33	...	...	...	...	25	...	...	8	...
	Prison prév...Solothurn et Olten	88	...	...	...	...	78	...	...	10	...
	Prison prév... Waaghof	148	...	...	...	...	144	...	...	4	...
Prison centrale et de district AG	233	90	...	...	...	129	...	...	14	20	
TLEX	Lindenfeld Emmen	14	...	...	...	...	7	7	...	...	...
	Rütihuus, Frenkendorf	22	...	...	...	...	...	22	...	...	...
	Satis, Seon	6	...	...	...	...	...	6	...	...	...
	EPM Klosterfiechten	22	...	...	...	7	...	15	...	...	...
CPF	CPF Etoine	7	...	...	...	...	...	...	7	...	...
	CPF Königsfelden	45	...	...	...	41	...	...	4	...	...
	CPF/UPK Basel	35	...	...	29	...	...	...	6	...	...
	Division cellulaire de l'hôpital de l'Île	16	...	...	...	...	...	...	16	...	...
Concordat sur l'EPM de la Suisse orientale (CHO)											
Établissements concordataires	EPM Pöschwies	376	376	...	...	...	...	...	...	...	...
	EPM Pöschwies, Haus Lägern	23	...	23	...	...	...	...	...	...	...
	EPM Realta	120	...	99	...	...	...	5	...	16	...
	EPM Sennhof	57	33	...	...	...	4	...	...	20	1

	Et... EM Bitzi	58	...	...	...	58	...	...	...	...	...
	Et... EM Kalchrain	59	...	...	37	22	...	...	...	...	...
	Et... EM E Uitikon	64	...	...	30	34	...	...	...	...	...
	EPM Gmünden	62	...	62	...	...	...	...	...	...	...
	EPM Saxerriet	135	...	125	...	...	...	10	...	...	...
Prisons	Prison de l'aéroport	200	94	...	...	...	...	...	...	106	...
	Prison Bazenheim	12	...	...	...	...	...	...	...	12	...
	Prison Flums	10	...	...	...	...	10	...	...	...	...
	Gef... Gossau	9	...	...	...	...	9	...	...	...	...
	Prison... St- Gall	24	...	...	...	...	24	...	...	...	...
	Prison Uznach	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...
	Prison Widnau	8	...	...	...	...	...	...	...	8	...
	Prison Affoltern	65	65	...	...	...	...	...	...	...	...
	Prison Appenzell	6	...	...	...	...	6	...	...	...	...
	Prison Dielsdorf	55	...	...	...	...	55	...	...	...	55
	Prison Horgen	54	54	...	...	...	...	...	...	...	...
	Prison Limmattal	72	...	...	...	...	72	...	...	...	...
	Prison Pfäffikon	80	...	...	...	...	80	...	...	...	...
	Prison Winterthur	48	...	...	...	...	48	...	...	...	...
	Prison Zurich	158	...	...	...	...	158	...	...	...	18
	HG Winterthur	38	...	...	...	...	...	38	...	...	2
	KG Frauenfeld	56	...	...	...	...	56	...	...	...	4
	Prison cantonale Appenzell	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...
	Prison cantonale Glarus	14	...	...	...	...	14	...	...	...	1
	Prison cantonale Schaffhausen	39	...	...	...	...	39	...	...	...	3
Prison de la police Zurich	141	...	...	...	...	141	...	...	...	...	
PR Altstätten	45	...	...	...	...	45	...	...	...	6	
PR/DP Bischofszell	6	...	...	...	...	6	...	...	...	...	
PR/DP Frauenfeld	6	...	...	...	...	6	...	...	...	...	
PR/DP Kreuzlingen	11	...	...	...	...	11	...	...	...	...	

	DP Davos	3	...	...	...	...	3	...	...	...	...
	DP Ilanz	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...
	DP Klosterhof	18	...	...	...	...	18	...	...	...	...
	DP Samedan	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...
	DP Thusis	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...
	EPM Bachtel – Section Meilen	35	...	...	...	...	35	...	...	...	...
	EPM Bachtel – site Ringwil	64	...	64	...	...	...	...	...	...	...
TLEX	Foyer Adler	4	...	...	...	...	...	4	...	...	...
	Foyer Rössli	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...
CPF	CPF Cazis	21	...	...	10	11	...	...	...	...	...
	CPF Münsterlingen	17	...	...	...	14	...	...	3	...	...
	CPF Rheinau (PUK/ZSFT)	79	...	...	55	13	...	...	11	...	...
Concordat Latin											
Établissements concordataires	Bellechasse	180	100	80	...	...	...	...	...	...	...
	Bellevue	34	34	...	...	...	...	...	...	...	...
	Crêteleongue	61	...	43	...	...	...	...	...	18	...
	Curabilis	92	15	...	62	...	...	...	15	...	...
	EPO (Pénitencier+La Colonie)	335	252	83	...	...	...	...	...	...	...
	Foyer de la Sapinière	20	...	...	...	20	...	...	...	...	...
	La Stampa	140	140	...	...	...	...	...	...	...	...
	La Tuilière	81	54	...	...	...	27	...	...	...	54
	Pramont	12	12	...	...	...	...	...	...	...	...
	Stampino	39	...	39	...	...	...	...	...	...	...
Torricella	15	...	15	...	...	...	...	...	...	...	
Prisons	Bois-Mermet	100	...	...	...	...	100	...	...	...	...
	Brigue	18	...	...	...	...	18	...	...	...	5
	Champ-Dollon	376	...	...	...	...	366	...	10	...	...
	Delémont	14	5	...	...	...	9	...	...	...	...
	Favra	20	...	...	...	...	...	...	...	20	...
	Framboois	20	...	...	...	...	...	...	...	20	...
	La Brenaz	167	167	...	...	...	...	...	...	...	...

	La Croisée	211	...	...	...	...	211	...	...	...	...
	La Farera	87	...	...	...	...	87	...	...	...	8
	La Promenade	112	56	...	...	...	56	...	...	...	...
	Le Simplon	34	...	...	...	...	34	...	...	...	...
	Maison de dét... "Les Fa-laises"	20	...	...	...	...	...	20	...	...	...
	Porrentruy (Orangerie)	13	...	...	...	...	13	...	...	...	...
	Porrentruy (Prison)	18	9	...	...	...	9	...	...	...	...
	Prison centrale de Fribourg	79	...	...	...	...	75	...	...	4	...
	Sion	144	...	...	...	...	144	...	...	...	...
	Villars	21	...	...21	...	...	...	...	...	...	...
TLEX	Le Vallon	24	...	...	...	24	...	...	...	...	...
CPF	CFP Genève	18	...	...	...	...	...	...	18	...	...
	UCH - hôpital cantonal	10	...	...	...	...	...	...	10	...	...

Source : Groupe technique et OFS, 2017

## Légende

**EPM** exécution des peines et des mesures  
**EPrf** exécution des peines en régime fermé  
**EPro** exécution des peines en régime ouvert  
**EMrf** exécution des mesures en régime fermé  
**EMro** exécution des mesures en régime ouvert  
**DAJ** Détention avant jugement  
**DA** détention administrative

**CouP** courtes peines  
**TLEX** Foyers d'habitation (logement externe, SD part., etc.)  
**IVM** Intervention médicale  
**CPF** Clinique psychiatrique forensique  
**CPFf** Clinique psychiatrique forensique fermée  
**CPFo** Clinique psychiatrique forensique ouverte  
**SD** semi-détention

**Tableau 9 : Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux - hommes**

Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux - hommes	2017	2017		
		CHNO-C	CHO	Concordat Latin
<b>Nombre de personnes détenues (y. c. exécution anticipée)</b>	<b>3834</b>	1132	943	1759
Etabliss. concordataires : exécution en régime ouvert	803	223	293	287
Etabliss. concordataires : exécution en régime fermé	1642	487	349	806
• dont aile de sécurité	21	12	9	0
Prisons régionales, de district ou prisons préventives	1283	388	291	604
dans une <b>autre institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer etc.)	106	34	10	62

Source : Enquête auprès des autorités de placement, 6 sept. 2017

**Tableau 10 : Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux – femmes**

Peines privatives de liberté prononcées par des tribunaux - femmes	2017	2017		
		CHNO-C	CHO	Concordat Latin
<b>Nombre de personnes détenues (y. c. exécution anticipée)</b>	<b>188</b>	61	59	68
Etabliss. concordataires : exécution en régime ouvert	25	10	10	5
Etabliss. concordataires : exécution en régime fermé	92	24	29	39
• dont aile de sécurité	1	0	1	0
Prisons régionales, de district ou prisons préventives	64	25	16	23
dans une <b>autre institution</b> (foyer d'habitation, travail externe, logement externe, foyer etc.)	5	2	2	1

Source : Enquête auprès des autorités de placement, 6 sept. 2017

## Exécution des peines

Dans le cadre de la collecte de données concernant les besoins dans l'exécution des peines, le groupe technique a demandé aux autorités d'exécution cantonales le nombre de personnes figurant sur des listes d'attente. Ces indications ont été définies comme besoin de places.

## Exécution en régime ouvert

Tableau 11 : Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime ouvert

Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime ouvert, le 6 septembre 2017			
	hommes	femmes	total
<b>CHNO-C</b>			
Liste d'attente pour régime ouvert	15	4	19
<b>CHO</b>			
Liste d'attente pour régime ouvert	1	0	1
<b>Concordat Latin</b>			
Liste d'attente pour régime ouvert	50	5	55
<b>Schweiz</b>			
Liste d'attente pour régime ouvert	66	9	75

Source : Enquête auprès des autorités de placement, 6 sept. 2017

## Exécution en régime fermé

Tableau 12 : Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime fermé

Nombre de personnes détenues dans des prisons figurant sur une liste d'attente pour l'exécution en régime fermé, le 6 septembre 2017			
	hommes	femmes	total
<b>CHNO-C</b>			
Liste d'attente pour régime fermé	132	4	136
dont aile de sécurité (smt isolement cellulaire degré 1/A)	1	0	1
<b>CHO</b>			
Liste d'attente pour régime fermé	89	3	92
dont aile de sécurité (smt isolement cellulaire degré 1/A)	1	0	1
<b>Concordat Latin</b>			
Liste d'attente pour régime fermé	586	29	615
dont aile de sécurité (smt isolement cellulaire degré 1/A)	8	0	8
<b>Suisse</b>			
Liste d'attente pour régime fermé	807	36	843
dont aile de sécurité (seulement isolement cellulaire degré 1/A)	10	0	10

Source : Enquête auprès des autorités de placement, le 6 sept. 2017

## Planification et projets

### CHNO-C

Tableau 13 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour CHNO-C

Institution EPM (type)	Crédit approuvé (an)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution										Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DAJ/CouP/SD</i>	TLEX	IVM	<i>slmt. DA</i>	<i>Slmt. femmes</i>	<i>CPFf</i>		<i>CPFo</i>
Etablissements de Hindelbank			30									30			
Bässlergut		2019	108					78				30			Places EP 2019, places DA 2020 ; réactivation places DA (cf. fermeture)

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

Tableau 14 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour CHNO-C

Canton	Institution EPM	Fermeture prévue	Places	Places selon forme d'exécution										Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DAJ/CouP/SD</i>	TLEX	IVM	<i>slmt. DA</i>	<i>slmt. femmes</i>	<i>CPFf</i>		<i>CPFo</i>
AG	Prisons	dès août 2017	13					13							
AG	Prisons	Ende 2015	8					8							
BS	Bässlergut places temporaires DA	2019	43					43							

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

Voir légende p. 23

## CHO

Tableau 15 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour CHO

Institution EPM (Type)	Crédit approuvé (an)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques	
				EP <sub>rf</sub>	EP <sub>ro</sub>	EM <sub>rf</sub>	EM <sub>ro</sub>	DAJ/CouP/SD	TLEX	IVM	Slmt .DA	Slmt femmes	CPF <sub>f</sub>	CPF <sub>o</sub>		
EPM Cazis Tignez	2015	2019	152	120		20		12								Les 12 places DAJ peuvent être utilisées pour femmes et mineurs, si besoin.
EPM Gmünden			5		5											
EPM Bachtel ZH		2020	52		52											Agrandissement à raison de 52 pl. (-> total 94 pl.)
Centre de police et de justice (PJZ) ZH	2012	2021	241					241								y.c. 124 pl. De détention policière
Prison Winterthur		2022	44					44								Agrandissement à raison de 44 pl (->total 94 Pl.)
Clinique Rheinau		2018	39											39		
PR Altstätten		2024	126	42				32				52				Agrandissement à raison de 81 pl. (après achèvement, fermeture de 4 pt. prisons avec 19 pl. pour DAJ/CouP et 20 pl. pour DA)
Centre de sécurité / Prison cantonale SH		2024	55					55								Majoritairement DAJ/CouP/SD, mais pas encore

Institution EPM (Type)	Crédit ap- prouvé (an)	Achève- ment pla- nifié	Places plani- fiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DAJ/ CouP/ SD</i>	TLEX	IVM	<i>Slmt .DA</i>	<i>Slmt femmes</i>	<i>CPFf</i>	<i>CPFo</i>		
																définitif. Retard dans l'approba- tion des crédits.
EPM GL								~10				~60				État du projet : estimation coût de construction et frais de fon- ctionnement, étude prélimi- naire avec OFJ (selon décision CHO du 27.10.2017).

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

Voir légende p. 23

**Tableau 16 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour CHO**

Canton	Institution EPM	Fermeture prévue	Places	Places selon forme d'exécution											Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DAJ/CouP/ SD</i>	TLEX	IVM	<i>Slmt DA</i>	<i>Slmt femmes</i>	<i>CPFf</i>	<i>CPFo</i>		
GR	EPM Sennhof	2018	57	32				5			20					
ZH	Prison de la police	2021	141					141								Fermeture Pro- Pog dès ouver- ture PJZ
ZH	Prison Zurich	2023-2026	158					158								Fermeture tem- poraire dès 2023 en raison d'as-

																		sainissement total ; réouverture dès 2016 avec probablement 90 pl.
ZH	EPM Bachtel – site Ringwil	2020	22		22													Fermeture pavillon après nouvelle construction
ZH	EPM Bachtel – section Meilen	2020	35	35														Fermeture après nouvelle construction EPM Bachtel
ZH	EPM Pöschwies	2018	26	26														Suppression complète occupation double, agrandissement
SH	Prison cantonale	2023	39					36									3	Fermeture seulement si la nouvelle prison est construite

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

Voir légende p. 23

## Concordat latin

Tableau 17 : Places planifiées selon la forme d'exécution pour Concordat latin

Institution EPM (Type)	Crédit approuvé (an)	Achèvement planifié	Places planifiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques
				EPrf	EPro	EMrf	EMro	DH/ CouP/ SD	TLEX	IVM	Slmt . DA	Slmt. femmes	CPFf	CPFo	
Brenaz GE		2023 <sup>8</sup>	168									168			Utilisation provisoire pour EPrf de 2016 à 2022 / réaffectation pour DA en 2022
Les Dardelles GE		2023 <sup>9</sup>	450	425									25		Il faut tenir compte de quelques obstacles administratifs. 25 pl. réservées aux femmes
Bois-Brulé (ex-SARA PSI) GE		2022-2023 <sup>10</sup>	50									50			
La Verseuse GE		2022 <sup>11</sup>	30		15				15						Nouveau
Grands-Marais VD 1 <sup>ère</sup> étape		2025	210	210											210 nouvelles places
Grans Marais 2 <sup>e</sup> étape VD		2030	200	100				100							100 places existantes (fermeture Bois-Mermet) + 100 nouvelles

<sup>8</sup> En principe, fin 2022<sup>8</sup> 1<sup>er</sup> trimestre 2023

<sup>9</sup> 1<sup>er</sup> trimestre 2023

<sup>10</sup> Date exacte non encore connue

<sup>11</sup> En principe, fin 2022

Institution EPM (Type)	Crédit ap- prouvé (an)	Achève- ment pla- nifié	Places plani- fiées	Places planifiées selon forme d'exécution											Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DH/ CouP/ SD</i>	TLEX	IVM	<i>Slmt . DA</i>	Slmt. femmes	<i>CPFf</i>	<i>CPFo</i>		
EEP Bellevue		2018	16	16												63 places au total pour l'EEP
Bellechasse		Fin 2022- début 2023	40	40												

Source : Offices d'exécution des peines et mesures, 2017

Voir légende p. 23

**Tableau 18 : Fermeture prévue d'institutions EPM / suppression prévue de places dans des institutions EPM pour Concordat Latin**

Canton	Institution EPM	Fermeture prévue	Places	Places selon forme d'exécution											Remarques	
				<i>EPrf</i>	<i>EPro</i>	<i>EMrf</i>	<i>EMro</i>	<i>DAJ/CouP/ SD</i>	TLEX	IVM	<i>Slmt. DA</i>	Slmt. femmes	<i>CPFf</i>	<i>CPFo</i>		
GE	Favra	ouvert	20									20				
GE	Frambois	ouvert	20									20				

Source : Enquête auprès des offices de placement, 6 sept. 2017

Voir légende p. 23